

Le 17 février 2020

Contacts :

Stéphane Destugues, Secrétaire général, 06 74 77 80 14

Stéphane Maciag, Secrétaire national, 07 81 43 95 66

Salaires minima Ingénieurs & Cadres de la métallurgie 2020 : la FGMM-CFDT ne sera pas signataire !

Après deux réunions de négociations sur les salaires minima de Branche pour les ingénieurs et cadres de la métallurgie, l'ultime proposition de revalorisation faite par l'UIMM s'est limitée à 1,3 %.

En séance, les organisations syndicales FO et CFE-CGC ont annoncé qu'elles ratifieraient l'accord.

Ouvert à la signature jusqu'au 21 février, la FGMM-CFDT ne sera pas signataire pour les raisons suivantes :

- Le plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS) qui reflète l'augmentation réelle de l'ensemble des salaires est réévalué au 1^{er} janvier 2020 de 1,51 %.
- Dans l'industrie, le salaire mensuel de base a augmenté de 2,1 % en 2018 et de 2,1 % en 2019, creusant un peu plus l'écart entre les salaires minima et les salaires réels.
- Les minima de la métallurgie dans les territoires sont pour la plupart négociés au-dessus de 1,3 %.
- Si les salaires ne sont pas le seul critère d'attractivité de la Branche, ils y contribuent. Dans une période où les entreprises peinent à recruter, la FGMM-CFDT considère que cette augmentation ne répond pas aux besoins de la Branche.

Alors que l'industrie est fortement impactée par les défis technologiques, la FGMM-CFDT estime que la politique salariale doit être de haut niveau. Elle doit être attractive pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qui handicape les entreprises.

À un moment clé de la négociation de Branche qui doit conduire à l'évolution des conventions collectives de la métallurgie, la FGMM-CFDT attend plus d'ambition de l'UIMM et revendique une augmentation des minima ingénieurs et cadres de la Branche en adéquation avec les enjeux actuels.